

COMMUNE
DE
RAMOUS

64270

**Commission d'enquête publique PLUi CCLO
À l'attention du Président de la commission
Rond-point des Chênes
BP73
64150 MOURENX**

A Ramous, le 21/08/2025

Monsieur,

Nous faisons suite à l'entrevue du lundi 18 août 2025 avec 2 enquêteurs de votre commission concernant le PLUi de la CCLO, en présence de M. Bastien LASSERRE représentant l'entreprise BLTP, Sylvie DARRIEU Maire de Ramous et Nicolas NOUGER Consultant Environnement / ICPE.

La SARL Bastien LASSERRE TP, entreprise BLTP, dont Mr LASSERRE Bastien en est le gérant a ouvert son second établissement à Ramous en 2018 afin de créer une plateforme de valorisation des déchets inertes du BTP. Accompagné par la Région Nouvelle Aquitaine et l'ADEME, le site contribue au maillage du territoire en termes de recyclage des déchets inertes du BTP.

La plateforme est située au lieu-dit « Peyrefeyre » à Ramous sur des parcelles de zone d'activités et bénéficie d'un arrêté préfectoral ICPE de juin 2018 pour son exploitation (régime « Déclaration »). Après plusieurs mois de travaux l'activité a commencé et a vite progressé. Les flux étant de plus en plus importants il a fallu trouver une solution efficace afin de répondre à la demande de valorisation. Il est important de souligner notamment que la CCLO amène elle-même les gravats issus de la déchetterie de Ramous sur la plateforme en vue de leur valorisation. C'est pour cela qu'en septembre 2023, la SARL faisait l'acquisition des terrains voisins, terrains alors en « zone artisanale dédiée à l'implantation d'activités notamment celles incompatibles avec le voisinage » selon la carte communale en vigueur de la commune de Ramous.

De plus, cette extension permettra de déplacer l'activité de concassage sur la parcelle B225 au sud-est, et ainsi de l'éloigner au maximum des habitations de la Route impériale (cf plan d'ensemble ci joint).

Le cabinet Nouger à Bayonne, conseil en environnement et ICPE, qui accompagne BLTP depuis 2018, a alors engagé l'étude du projet d'extension de l'emprise, afin d'obtenir son « Enregistrement ICPE », sur ces terrains mitoyens.

Un pré-diagnostic écologique et des zones humides a été effectué en mars 2024 sur les terrains d'extension concernés. Le montage du dossier a suivi et ce dernier a été déposé le 21 octobre 2024 auprès des Services compétents de la Préfecture des Pyrénées Atlantiques sous le numéro C-241021-092227-845-002 (cf Accusé de réception ci joint). Les terrains du projet étaient alors toujours classés en « zone artisanale dédiée à l'implantation d'activités notamment celles incompatibles avec le voisinage ».

Le dossier ICPE est à ce jour en cours d'instruction par les autorités compétentes de la DREAL. Malheureusement par manque d'effectifs, cette instruction n'a pas encore abouti (généralement 6 mois d'instruction) malgré nos relances régulières. Mme GAZDA, directrice adjointe de la DREAL, contactée, nous confirme que l'analyse du dossier est toujours en cours, mais que désormais l'évolution du document d'urbanisme (PLUi) dont l'enquête publique est engagée ne peut pas être ignorée.

Après prise de connaissance du nouveau zonage du PLUi, il apparaît que notre projet d'extension est désormais en zone « A » Agricole : ce zonage n'est plus comptable avec notre projet d'activités, tel que décrit dans le dossier en cours d'instruction.

De plus, depuis 2022 ; 3 Permis de Construire et 1 CU ont été acceptés pour des bureaux et bâtiments de stockage. Un est achevé à ce jour, le reste est en cours :

- PC 064 46224 X1002, parcelle B228
- PC 064 46225 10002, parcelle sur zone ICPE existante

C'est donc un projet global à plus d'1 000 000€ qui est aujourd'hui remis en cause ; sans compter les frais déjà engagés depuis 2023. Ce risque financier est aujourd'hui pris par l'entreprise. Aussi, ce changement de destination des parcelles cadastrées n°B225, B229 et B230 au lieu-dit « Peyrefeyre » aurait des conséquences graves et irrémédiables pour l'entreprise BLTP créée en 2009 et en plein essor. Notre entreprise est en effet en constante progression, avec des stratégies et orientations environnementales importantes de nos jours, qui concernent le recyclage et la réutilisation de matériaux issus de démolitions sur notre territoire.

Vous comprendrez l'importance de notre demande de revoir la cartographie du PLU de cette zone et de conserver le périmètre de la zone d'activité comme il l'était sur la carte communale. Notre demande concerne ainsi les parcelles n°B225, B229 et B230.

Le Conseil Municipal de Ramous, a revu le document de travail de l'élaboration du PLUi datant du 13/08/2024, et concernant les zones urbaines économiques (UY), a souhaité garder l'intégralité de la zone « Peyrefeyre » en zone UY au vu des projets de l'entreprise BLTP et réduire la zone UY « Las Arribères ». A la publication du PLUi les 2 zones ont été réduites ce qui n'est pas en accord avec les souhaits du Conseil Municipal. Ainsi les parcelles B225, B229 et B230 doivent rester en zone urbaine économique.

Nous espérons une rectification des incohérences sur le projet du PLUi et que celles-ci soient au plus vite corrigées pour les parcelles B225, B229 et B230 afin que les projets engagés par l'entreprise BLTP puissent voir le jour.

Sylvie DARRIEU

Maire de Ramous

Bastien LASSERRE

Représentant BLTP

Nicolas NOUGER

Consultant Environnement / ICPE

Signature: 
LASSERRE Bastien (Aug 21, 2025 19:12:28 GMT+2)

Email: bastienlasserre@bl-tp.fr

Signature: 
DARRIEU Sylvie (Aug 21, 2025 19:14:45 GMT+2)

Email: darrieu@aol.com

Signature: 
Email: nicolas@cabinetnouger.com



DAILLECO

LAMTSOU

COUÏ D'APOS

LAS ARRIBÈRES

PRADAS

LA COMPAGNE

PEYREFEYRE

UY

UY

NP

N

N

N

N

N

N

A

N

A

A

N

N

ZA

N

N

N

N

N

N

Accusé de Réception

Il vous est délivré un accusé de réception suite au dépôt du dossier de demande d'enregistrement ICPE. Il concerne le projet Extension plateforme valorisation BLTP sur la commune principale 64270 RAMOUS.

Ce projet est porté par le pétitionnaire suivant : BASTIEN LASSERRE TP.

Votre dossier a été transmis le 21/10/2024 à 09h40 au(x) service(s) concerné(s) par votre démarche.

La référence de votre dossier est : C-241021-092227-845-002

Cette référence et un numéro d'AIOT vous seront nécessaires pour déposer les éventuels compléments et pièces de procédure que sollicitera l'administration. Ce numéro d'AIOT vous sera transmis par l'administration en charge de l'instruction de votre dossier.

Récapitulatif

1 - Type de demande

Numéro d'AIOT : 0003103792

Service instructeur coordonnateur en charge de votre dossier : La D(R)EAL, la DRIEAT ou la DGTM

Conditions d'engagement du pétitionnaire :

- Je m'engage à ce que les fichiers déposés comprennent les informations réglementaires requises, dont les références sont rappelées pour chaque dépôt de fichier tout au long de la téléprocédure.
- Je m'engage à ne déposer aucune pièce confidentielle. Ces pièces doivent être déposées directement au service instructeur coordonnateur.
- Je prends note que tous les plans réglementaires sont déposés en fin de la téléprocédure.
- En initiant le dépôt de mon dossier via la téléprocédure, je m'engage à déposer les compléments ainsi que les pièces de procédures (contradictoire, ...) sur Service-public.fr

2 - Pétitionnaire

Pétitionnaire

Pétitionnaire ou mandataire : **Mandataire**

N° SIRET : 42050687500038

Organisme : **Cabinet NOUGER**

Nom : **NOUGER**

Prénom : **NICOLAS**

Fonction : **Consultant ICPE**

Adresse électronique : nicolas@cabinetnougier.com

Téléphone fixe : +33 559461085

Téléphone portable : +33 686402470

Mandat : **Mandat-de-depot_ENR_BLTP_2405a.pdf**

Personne morale

N° SIRET : **89278272300027**

Raison sociale : **BASTIEN LASSERRE TP**

Forme Juridique : **Société à responsabilité limitée (sans autre indication)**

Adresse en France

RD 817

Peyrefeyre

64270 RAMOUS

Signataire

Nom : **LASSERRE**

Prénom : **BASTIEN**

Qualité : **GERANT**

Téléphone fixe : **+33 547060701**

Téléphone portable : **+33 673545447**

Adresse électronique : **lasserrebastien@hotmail.fr**

Référent

Nom : **LASSERRE**

Prénom : **BASTIEN**

Fonction : **GERANT**

Téléphone fixe : **+33 547060701**

Téléphone portable : **+33 673545447**

Adresse électronique : **lasserrebastien@hotmail.fr**

Adresse électronique d'échange avec l'administration

Adresse électronique : **lasserrebastien@hotmail.fr**

3 - Description du projet

Nom du projet : **Extension plateforme valorisation BLTP**

Document décrivant le projet : **PJ0_Description_Projet_BLTP_2404b.pdf**

Respect des prescriptions générales

Document permettant de justifier que l'installation fonctionnera en conformité avec les prescriptions générales édictées par arrêté ministériel : **PJ6_Recolements_BLTP_Ramous_2404b.pdf**

Je sollicite un aménagement aux prescriptions générales applicables à l'installation : **Non**

Compatibilité aux documents d'urbanisme

Document permettant d'apprécier la compatibilité des activités projetées avec les documents d'urbanisme : **PJ4_Urbanisme_BLTP_2404a.pdf**

4 - Localisation

Adresse de l'AIOT

Code postal et commune : **64270 RAMOUS**

Numéro et voie ou lieu dit : **RD817 lieu-dit Peyrefeyre**

Géolocalisation du projet

X : **385917**

Y : **6276781**

Projection : **Lambert 93**

Parcelles : **Parcellaire_BLTP_Ramous_2410a.csv**

5 - Activités

La demande est-elle une régularisation d'activité ? **Non**

Une ou des rubriques IOTA (Loi sur l'eau) sont-elles connexes aux activités soumises à enregistrement ?
Oui

- **Une ou des rubriques déclaration IOTA connexe(s)**

Tableau des rubriques des nomenclatures ICPE et IOTA

* Rubrique	Alinéa	Libellé des rubriques	* Quantité totale	* Quantité projet	* Régime	Précisions sur les AIOT concernées par le projet
2515	2515.1.a	Broyage, concassage, criblage ... de pierres, cailloux, minerais et autres produits minéraux naturels ou artificiels ou de déchets non dangereux inertes	405 kW	210 kW	E	Augmentation de la puissance des engins mobiles de valorisation susceptibles d'intervenir
2517	2517.1	Station de transit de produits minéraux autres	15 000 m2	5 200 m2	E	Extension de l'emprise de l'établissement dont les aires de regroupement des déchets inertes
2710	2710.2.b	Collecte de déchets apportés par le producteur initial	290 m3	290 m3	DC	Nouvelle activité de déchèterie pour la filière "REP PMCB"
2.1.5.0	2.1.5.0.2	Rejets d'eaux pluviales	3.12 ha	2.14 ha	D	Extension de l'emprise globale de l'établissement sur les terrains à l'Est

Tableau des rubriques de la nomenclature des évaluations environnementales

* Régime	* N° de catégorie et de sous-catégorie
Cas par Cas	1° b) Installations classées soumises à enregistrement

6 - Incidences

Une demande de cas par cas a-t-elle été déposée en amont du dépôt du dossier ? **Non**

Document relatif aux incidences notables sur l'environnement : **PJ18_Notice_Impact_BLTP_2404a.pdf**

Pièces annexes nécessaires pour décrire les incidences notables sur l'environnement : **PJ19_Preddiag_Ecologique_2404a.pdf**

Evaluation des incidences Natura 2000

Le projet nécessite-t-il une évaluation des incidences Natura 2000 ? **Oui**

Evaluation des incidences Natura 2000 : **PJ13_Incidences_Natura2000_BLTP_2404a.pdf**

7 - Autres pièces

Document décrivant les capacités techniques et financières : **PJ5_Capacites_Techniques_Financieres_BLTP_2404a.pdf**

La demande concerne : **Un projet sur un site nouveau**

Document indiquant votre proposition sur le type d'usage futur lorsque l'installation sera mise à l'arrêt définitif ainsi que les avis correspondants : **PJ9_Avis_Mairie_BLTP_2404a.pdf**

L'installation nécessite-t-elle l'obtention d'un permis de construire ? **Non**

L'installation nécessite-t-elle l'obtention d'une autorisation de défrichement ? **Non**

L'emplacement et la nature du projet sont-ils visés par un plan, schéma ou programme ? **Oui**

Document indiquant les éléments permettant d'apprécier la compatibilité du projet avec le plan, schéma ou programme, ainsi qu'avec les mesures fixées par l'arrêté prévu à l'article R.222-36 : **PJ12_Compatibilite_Plans_Programmes_BLTP_2404a.pdf**

Le projet concerne-t-il des installations qui sont soumises à l'autorisation mentionnée au premier alinéa de l'article L.229-6 ? **Non**

Le projet concerne-t-il une installation d'une puissance thermique supérieure ou égale à 20 MW ? **Non**

Le projet comprend-il une ou plusieurs installations moyennes de combustion relevant de la rubrique 2910 soumise à enregistrement ? **Non**

8 - Plans

Carte au 1/25 000 ou, à défaut, au 1/50 000 sur laquelle sera indiqué l'emplacement de l'installation projetée : **PJ1_Carte_25000_BLTP_Ramous_2406a.pdf**

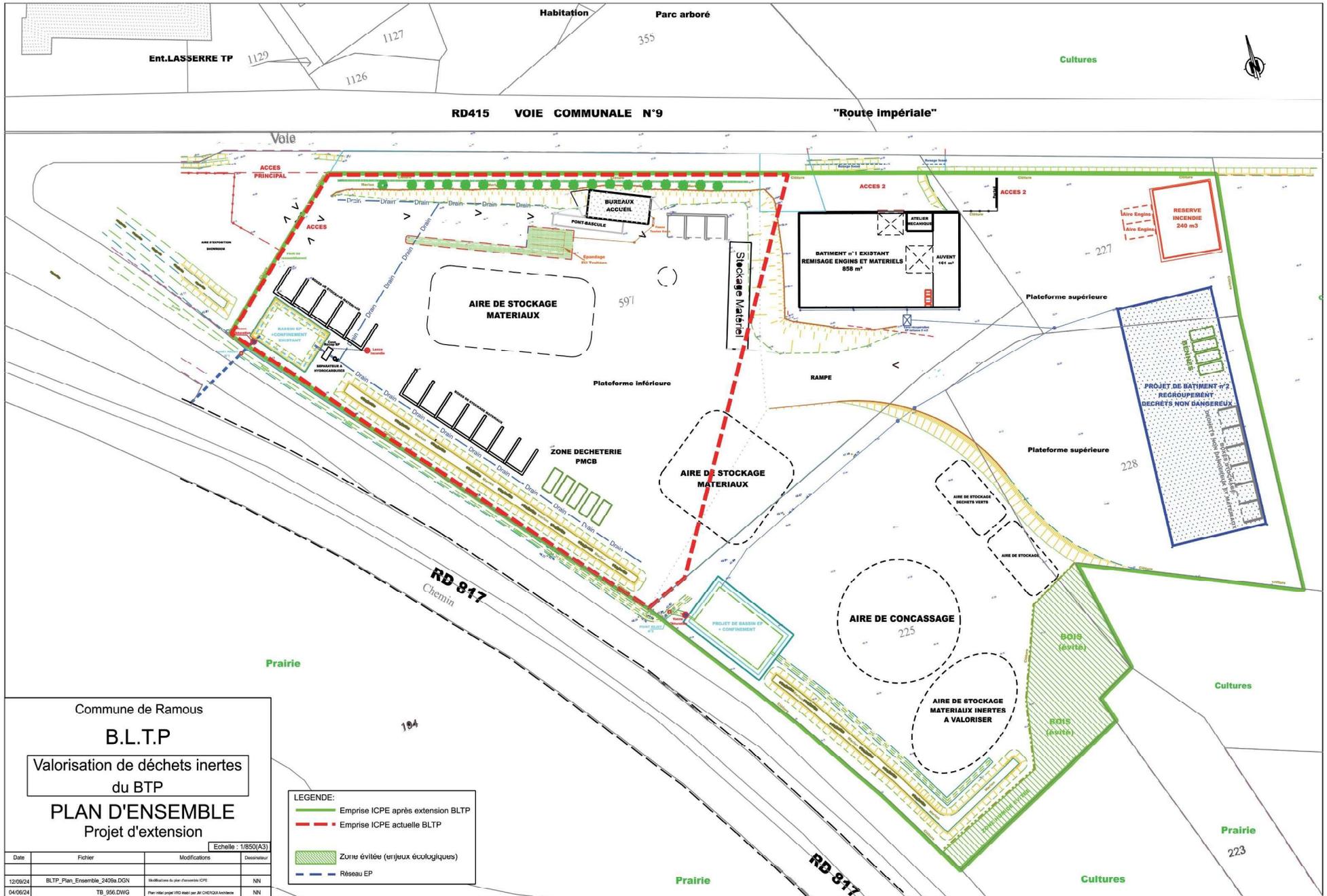
Plan, à l'échelle de 1/2 500 au minimum, des abords de l'installation jusqu'à une distance qui est au moins égale à 100 mètres : **PJ2_Abords_BLTP_2404a.pdf**

Plan d'ensemble, à l'échelle de 1/200 au minimum :

- **Je demande une dérogation d'échelle**
- **PJ3_Plan_Ensemble_BLTP_2409a.pdf**

Informations supplémentaires

Informations complémentaires sur le projet : **Pour information: le volet "incidences Natura 2000" est intégré dans la PJ19 "Prédiagnostic écologique-Zones humides"**



Commune de Ramous
B.L.T.P
 Valorisation de déchets inertes
 du BTP
PLAN D'ENSEMBLE
 Projet d'extension

LEGENDE:

- Emprise ICPE après extension BLTP
- - - Emprise ICPE actuelle BLTP
- Zone évitée (enjeux écologiques)
- - - Réseau EP

Date	Fichier	Modifications	Elaborateur
12/08/24	BLTP_Plan_Ensemble_2409a.DGN	Modifications du plan d'ensemble ICPE	NN
04/06/24	TB_956.DWG	Plan relatif page V10 modifié par AI/CHER/2024/Architecte	NN

Figure 9 : plan d'ensemble du site après aménagement (source : BLTP 2024)

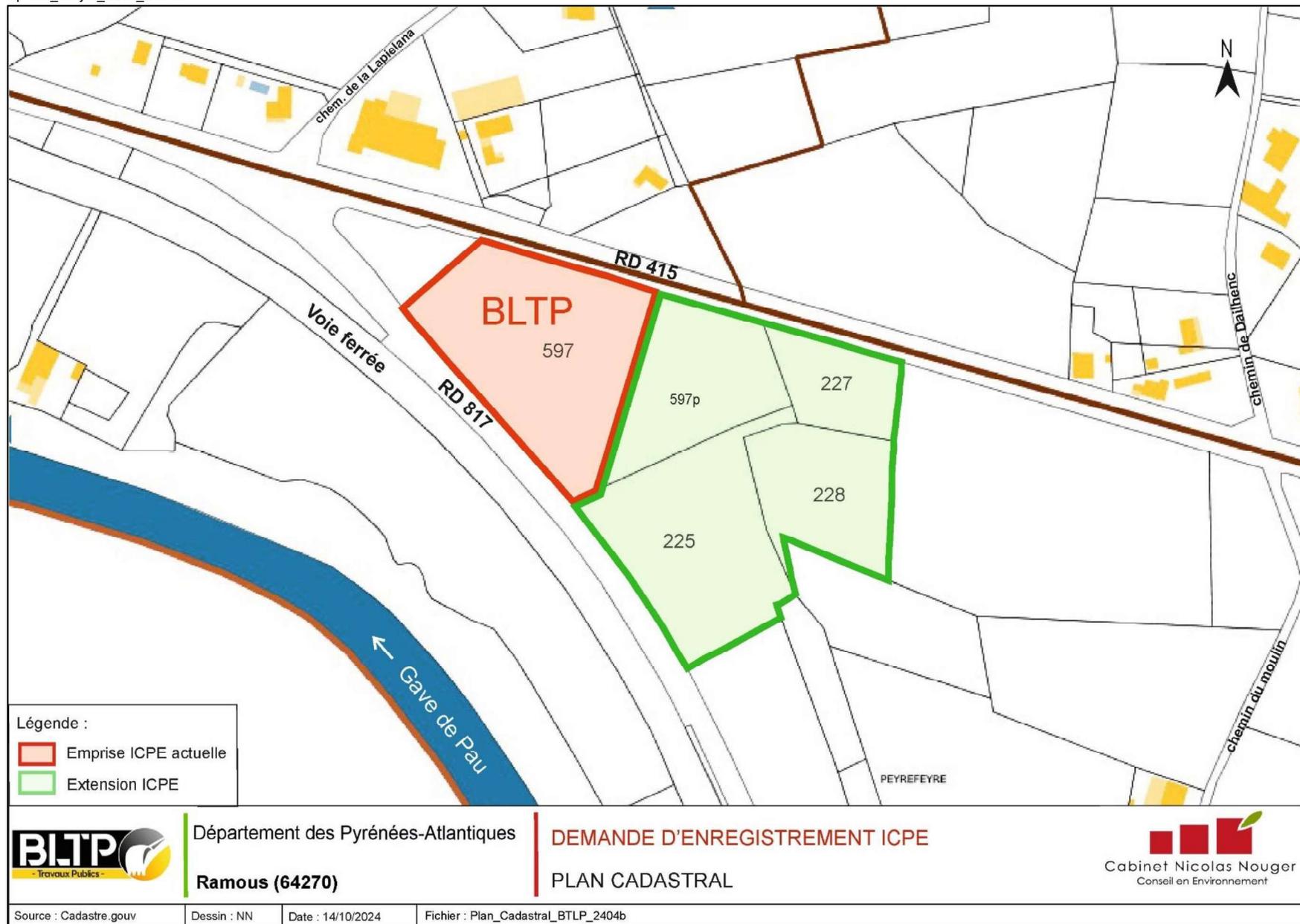


Figure 2 : localisation à l'échelle du cadastre (Fond : cadastre.gouv.fr)

HOUNIE Jean-François

De: Mairie de Ramous <mairie@ramous.fr>
Envoyé: vendredi 22 août 2025 12:59
À: Enquete publique PLUI
Cc: Bastien LASSERRE; Sylvie DARRIEU; nicolas@cabinetnouger.com
Objet: Lettre au Commissaire enquêteur
Pièces jointes: 20250821_BLTP_LettreCommissaireEnquêteurPLU(1).pdf; CARTE_PLUI.pdf; DREAL - FichierAccuseReception.pdf; Plan d'ensemble activité ICPE concassage.pdf; Plan extension ICPE déposé.pdf

Bonjour,

Veillez trouver ci-joint :

- le courrier à l'attention du Commissaire enquêteur,
- le plan du PLUi concernant les parcelles en question,
- l'accusé de réception de la DREAL,
- le plan d'extension ICPE déposé,
- le plan d'ensemble d'activité ICPE concassage.

Vous en souhaitant bonne réception.

Cordialement,

--

Laetitia PERRINE

Secrétaire de Mairie

05 59 65 15 47

mairie@ramous.fr

Horaires ouverture secrétariat :

Lundi / Vendredi de 13h30 à 17h30

Mercredi de 8h30 à 12h30

Jeudi de 15h00 à 18h00